



**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
ORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2013**

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Patrick Kaeser, syndic, à 20h00 heures.

Il souhaite la bienvenue aux participants et informe que cette assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- L'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 48 du 29 novembre 2013.
- L'envoi à domicile d'une convocation tous ménages.
- L'affichage de la convocation au pilier public.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

Le mode de convocation ne donne lieu à aucune remarque.

M. Kaeser informe que les débats sont enregistrés.

Excusés : Madame Sylviane Renevey, secrétaire
Monsieur Christian Moser, conseiller communal
Monsieur Alain Rappo
Madame Stéphanie Mettraux, secrétaire de la commission financière

Madame Alexandra Riedo, boursière communale, fonctionnera en qualité de secrétaire pour cette assemblée.

Nomination des scrutateurs :

Monsieur Bernard Portmann
Monsieur André Didierlaurent

Total des personnes présentes : 25
Majorité lors des votes : 13 (moitié + 1)

Point 1**Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 29 mai 2013**

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 29 mai 2013 a été mis à disposition du public, sur le site internet et au secrétariat communal 10 jours avant la date de l'assemblée, durant les heures d'ouverture du bureau.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 29 mai 2013 lèvent la main.

Avis contraires ?

Le procès-verbal est accepté : à l'unanimité

Point 2**Budget 2014**

M. Kaeser donne la parole à M. Jakob pour la présentation du budget 2014.

2.1. Budget de fonctionnement

Le budget ayant été présenté en détail dans le bulletin d'information, M. Jakob en donne un bref résumé.

Il a été établi avec difficulté. Les dépenses liées dépendent des chiffres donnés par le Canton de Fribourg et ne peuvent être modifiées.

En ce qui concerne les dépenses non liées, elles ont été examinées avec soin, afin de les réduire au maximum.

Les produits ont été évalués avec prudence. En effet, comme il a été mentionné à différentes reprises dans la presse, le Canton a pris des mesures d'économie, dont certaines en défaveur des communes. Par exemple, l'impôt sur les véhicules en faveur des communes a été réduit de 20%, ce qui représente un montant de Fr. 19'000.— en moins pour Ponthaux.

En résumé, le budget se solde par un total des charges de Fr. 2'757'952.45 pour un total des produits de Fr. 2'639'456.20. Une perte de Fr. 118'496.25 est prévue. Les charges dépassent les produits de 4,48%. La limite pour augmentation des impôts est à 5%.

Il est clair que cette situation ne pourra pas se poursuivre de cette manière pour les prochaines années.

Il n'y a pas de questions et M. Kaeser donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Pierre Bourgnon

La commission financière a étudié le budget de fonctionnement 2014. Elle a constaté une péjoration des finances avec un résultat prévisionnel négatif de Fr. 118'496.25.

Les charges dépassent les produits d'env. 4,5%. Le seuil de 5% n'étant pas atteint, nous évitons de peu, pour cette année, une hausse d'impôt obligatoire selon l'art. 87al. 3 de la LCO.

Malgré ces constatations et tout en soulignant les efforts fournis par nos conseillers communaux dans l'élaboration de ce budget, la commission recommande à l'Assemblée communale de l'approuver.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent le budget de fonctionnement 2014 lèvent la main.

Résultat : **Le budget de fonctionnement 2014 est approuvé à l'unanimité.**

2.1. Budget d'investissements 2014

2.1.1. Nouveaux investissements

M. Kaeser donne la parole à M. Jakob pour l'explication de ces investissements.

a) Révision de la citerne de l'école

La loi exige que les réservoirs enterrés à simple paroi soient transformés en réservoirs à double paroi d'ici le 31 décembre 2014. La citerne de l'école, d'une ancienne génération, doit être adaptée.

Coût de la dépense :

Travaux de génie civil selon devis	Fr. 8'500.00
Mise en conformité de la citerne, selon devis	<u>Fr. 9'500.00</u>
Total des travaux	<u>Fr.18'000.00</u>

Couverture de la dépense par les liquidités de la caisse communale en utilisant la réserve figurant au bilan à la suite de la bonne année 2012.

Questions

Il n'y a pas de questions et M. Kaeser donne la parole à la commission financière.

M. Pierre Bourgnon

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 18'000.00 pour l'assainissement de la citerne à mazout du bâtiment scolaire financé en totalité par les liquidités de la commune est financièrement supportable.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 18'000.00 lèvent la main.

Résultats : **L'investissement de Fr. 18'000.00 est accepté à 24 oui et un non.**

b) Révision du plan d'aménagement local (PAL) – Honoraires d'urbanistes

Jusqu'à ce jour les coûts de la révision du plan d'aménagement local, comprenant principalement des honoraires du bureau d'urbanisme, ont été payés par les comptes de fonctionnement, de 2011 à 2013, pour un total de Fr. 22'000.--.

Il n'est plus possible de continuer de cette manière et le conseil communal propose de financer le solde par un emprunt bancaire de Fr. 43'000.—

Coût des honoraires de l'urbaniste, selon devis	Fr. 65'000.00
Honoraires payés de 2011 à 2013	<u>Fr. 22'000.00</u>
Solde du coût	<u>Fr. 43'000.00</u>

Couverture de la dépense

Par un emprunt bancaire pour la somme de Fr. 43'000.00

Coût annuel à la charge de la commune

Intérêt 3% Fr. 1'290.00

Amortissement 4% Fr. 6'450.00

Fr. 7'740.00

Questions

M. Fredy Klay

Demande quand sera achevé le PAL ?

M. Kaeser

Informe que le but actuel est de terminer le dossier pour l'été 2014. Il sera ensuite envoyé à Fribourg pour examen préalable jusqu'à l'automne 2015. Dans le courant été 2016 il devrait être mis à l'enquête publique.

Il n'y a plus de questions et M. Kaeser donne la parole à la commission financière.

M. Pierre Bourgnon

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 43'000.00 pour le solde du coût des honoraires de l'urbaniste, financé en totalité par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

Vote : Que celles et ceux qui acceptent l'investissement de Fr. 43'000.00 lèvent la main.

Résultats : L'investissement de Fr. 43'000.00 est accepté à l'unanimité.

3. Informations du Conseil Communal

Relevé vitesse du TCS – Radar

Suite à la demande dans le cadre de la dernière assemblée communale, un radar TCS a été posé durant une semaine sur le haut de la route de Noréaz.

Lors de l'analyse des données, le conseil communal a constaté qu'il n'y a pas lieu de prendre des mesures de rétention de vitesse à cet endroit.

M. Wohlhauser Jean-Pierre :

Dit que les vitesses sont très élevées en rapport avec ce qu'il a vu sur le site internet de la commune.

M. Kaeser

Précise qu'il ne s'agit pas du dernier rapport, mais celui placé à la route de Grolley. Cependant, après analyse des données, seul 14% des véhicules dépassent la limite de 50km/h.

Plusieurs solutions ont été envisagées telles que :

Système de feu rouge au milieu du village → pas idéal selon la commune du Mouret

Gendarme couché pas idéal, occasionne du bruit.

Rond-point → onéreux et pas idéal au milieu du village à cause du manque de place.

Rétrécissement de la chaussée → pas adéquat non plus.

Une solution optimale coûterait très cher et étant donné l'état des finances communales, il n'est pas possible pour l'instant d'envisager de telles dépenses.

M. Wohlhauser

Fait remarquer que des frais d'avocat seraient plus onéreux en cas d'accident. Il a été témoin d'un accident mortel il y a plusieurs années et essaie de rendre le conseil communal attentif à cet état de fait.

M. Kaeser

Souligne que l'aspect financier est un réel souci pour la commune car pour effectuer quelque chose d'idéal, les coûts seraient trop élevés pour la commune. L'état actuel des finances ne permet pas un tel investissement. Bien sûr, il y a des gens qui roulent vite mais, il s'agit d'une minorité.

M. Portmann Bernard

Propose de faire poser régulièrement un radar, par la police. Cela rendrait attentifs les conducteurs fautifs.

Situation dans certains quartiers

Le conseil communal a reçu plusieurs remarques concernant la situation dans certains quartiers. Une personne se plaignait que la route servait de parking pour les vélos et trottinettes, une autre trouvait que les véhicules roulent trop vite sur ces routes de quartier et demandait la pose de miroirs ou de mettre un 30 km/h, pour la sécurité des enfants qui y jouent.

Le conseil communal considère que les personnes utilisant ces routes sont principalement des habitants du quartier. L'idéal serait que tout un chacun aille vers son voisin, s'il constate que celui-ci roule trop vite dans le quartier.

Il est également nécessaire que les parents ne laissent pas jouer leurs enfants sur la route, leur rappelant qu'il ne s'agit pas d'une place de jeu. L'enfant doit être rendu attentif aux dangers de la route et aux règles simples de circulation.

La commune ne va pas prendre des mesures permettant aux enfants de jouer sur une route où les voitures circulent.

Le conseil communal estime qu'il s'agit d'une auto gestion des habitants du quartier et que ce n'est pas aux finances communales de gérer la situation dans certains quartiers.

On se retrouve de plus en plus dans une société qui veut le risque zéro. Mais celui-ci n'existe pas. La Commune reçoit de plus en plus de demande dans ce sens. Ce problème devrait aussi se régler par la responsabilité de chacun.

Il en va de même pour le respect d'autrui par rapport aux chiens. Ne pas laisser son chien faire ses besoins dans le jardin du voisin ou sur les chemins est un geste de bon sens.

Le conseil communal ne désire pas prendre des mesures restrictives et préfère compter sur l'esprit civique de chacun.

M. Frédy Klay

Dit que les efforts de sensibilisation sont toujours des mesures utiles. Il ne faut pas se lasser de transmettre ces messages. Eventuellement par des infos dans le bulletin ou autres moyens de communication.

4. Divers

M. Kaeser annonce la démission de M. Nathalie Beyeler de la commission financière. Etant donné que cette commission était composée de quatre personnes et que la loi sur les communes préconise trois membres au minimum, Mme Beyeler ne sera pas remplacée.

M. Kaeser informe également que Mme Renevey, secrétaire, est accidentée pour une longue durée. Les horaires de fermeture du bureau communal pour la fin de l'année sont prolongés d'une semaine.

M. Frédéric Schmutz

Informe qu'il y a problème de visibilité par rapport au bus TPF qui stationne à l'entrée du quartier de la Prali de Simon. Il demande d'informer les chauffeurs de cette problématique. De plus, comme la visibilité est fortement réduite, il demande la possibilité de poser un miroir.

M. Kaeser

Informe que la pose de miroirs a déjà été étudiée à d'autres endroits. Dans le village de Nierlet, la route est en priorité de droite, il faudrait modifier les règles de circulation et généraliser en posant une signalisation à chaque intersection, ce qui occasionnerait des coûts importants.

M. Schmutz

Rend attentif que l'on doit s'avancer pour s'engager sur la route et que la visibilité n'est pas très bonne.

M. Maurice Cuennet

S'il s'agit d'une priorité de droite, les voitures qui sortent de la Prali de Simon ont la priorité sur les voitures qui viennent du village.

M. Kaeser

La loi précise que la priorité de droite s'applique aux routes de même catégorie. De mon point de vue, une route de quartier n'est pas de la même catégorie que la route principale. Il s'agit principalement de la responsabilité de chacun et chaque conducteur doit être maître de son véhicule.

M. Jean Pierre Wohlhauser

Demande la situation par rapport à la fusion.

M. Kaeser

Répond qu'elle avance lentement.

Pour rappel, le plan du Préfet prévoit une fusion de 7 communes. Mais Chésopelloz et Corminboeuf sont engagés dans une autre voie.

Nous étudions actuellement une fusion à 5 avec Belfaux, Grolley, Autafond, et La Sonnaz. Le problème principal est l'adhésion à l'Agglo, qui retient certaines communes. Une modification des statuts de l'Aglo a été demandée, car les coûts sont très importants pour en faire partie.

La date butoir pour déposer un dossier de fusion est le 30.06.2015. Une demande de repousser ce délai pour permettre aux communes d'analyser les choses plus sereinement a été effectuée.

M. Gérard Roulin

Demande si la ligne de bus gare de Rosé – gare de Grolley est encore à l'étude.

M. Kaeser

Informe que le dossier est toujours à l'étude mais qu'il n'est pas du ressort de la commune. Le projet est aussi soutenu par la commune de Noréaz.

M. Frédy Klay

Demande si, contrairement à la rumeur, le projet n'est pas lié aux modifications prévues à la gare de Grolley.

M. Kaeser

Répond que ce n'est pas lié.

La parole n'étant plus demandée, M. Kaeser clôt l'assemblée à 20h35

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :

e.r. A. Riedo

Le Syndic :

P. Kaeser

